

## *Aide à domicile - Une débâcle dans l'Aube comme dans le reste du pays*

La fédération auboise de l'ADMR (Association départementale d'aide à domicile en milieu rural) s'est mise en liquidation auprès du Tribunal de grande instance.

Elle avait réclamé, début mai, la liquidation de 17 des 35 associations d'aide à domicile en milieu rural des personnes âgées, des familles et des handicapés de l'Aube, prétendant réorganiser l'aide à domicile sur les associations restantes. « Une centaine d'emplois était menacée, mais aujourd'hui, notre projet est irréalisable et ce sont 750 salariés qui vont connaître le chômage ». C'est ainsi que les salariés ont appris que cent licenciements étaient prévus avec la liquidation de la moitié des associations.

La fédération de l'Aube annonce plus de 3 millions de déficit. Ces chiffres sont quelque peu discutables quand on sait que de nombreux bénéficiaires n'ont pu payer leur dû faute de facture, certains depuis des mois, que les dépenses ont toutes été comptabilisées alors que des recettes (obligatoires) ont été oubliées. La Caisse d'Assurance maladie n'est pas en reste puisqu'elle doit 400 000 euros.

Le président du Conseil général de l'Aube a alors prétendu voler au secours du maintien du service d'aide à domicile en nommant un « monsieur bons offices » pour trois mois, préoccupé soi-disant avant tout des bénéficiaires. Mais il a profité, depuis des années, de cette multiplication d'associations et de la gestion des subventions et aides, cautionnant les choix des gouvernements successifs. Il a toujours soutenu cet État qui a refusé de « s'encombrer » d'un service public de l'aide à la personne, qui aurait employé des fonctionnaires regroupés en une seule entité, payés suivant le même barème et surtout difficiles à licencier.

Alors les salariés de l'ADMR ont toutes les raisons de craindre que les solutions du président du Conseil général se traduisent par une réorganisation avec diminution de leur salaire et dégradation de leurs conditions de travail, et les bénéficiaires de se voir priver d'une aide indispensable.

À la suite de la mobilisation avec deux manifestations de suite, l'une à La Chapelle-Saint-Luc, l'autre à Troyes, l'inspectrice du travail a obtenu que les salaires du mois de mai des associations qui n'étaient pas en redressement judiciaire, soient payés à 80 %. Mais il reste un reliquat, notamment avec les heures supplémentaires effectuées durant toute l'année, traditionnellement réglées avec la paie de mai, dans le cadre de la modulation. Alors, le compte n'y est pas !

Certains maires ont même répondu à la demande du Conseil général en proposant des acomptes de... 100 à 200 euros.

Le comble est que toutes les salariées concernées des 13 associations placées en redressement judiciaire le 30 mai n'ont encore rien touché. Le liquidateur leur a annoncé un virement pour la fin du mois de juin par les AGS, le régime des garanties des salaires.

L'Aube n'est pas seule à être concernée puisque, dans l'ensemble du pays, ce secteur de l'aide à domicile menace de supprimer l'emploi de dizaines de milliers de travailleuses et, en même temps, de priver les bénéficiaires d'une aide indispensable.

## *Aide à domicile - ADMR de l'Aube : la lutte continue*

Après le succès de leurs journées de grève avec manifestation de jeudi 23 et lundi 27 juin, la ténacité des salariées des ADMR (Associations départementales d'aide à domicile en milieu rural) du département, en cours de redressement judiciaire, a obligé le Conseil général de l'Aube et l'administrateur à accélérer les procédures.

Ce qui n'était pas possible rapidement l'est devenu. Le Conseil général ne pouvait pas intervenir à la place d'une association ? Il le fait, même s'il continue de tergiverser. Le « monsieur bons offices » qu'il a nommé d'urgence a dû assurer le versement des salaires de mai et même une première avance pour le mois de juin, en s'engageant à tout régulariser rapidement. Ceci pour toutes les salariées, celles des treize associations qui sont en redressement judiciaire, comme pour les autres.

De toute façon, la fédération auboise des ADMR, chargée d'assurer l'établissement des fiches de paie, étant désormais en redressement judiciaire, c'est le Conseil général qui a pris la main, en nommant un président provisoire pour trois mois.

Lundi 27 juin, plus de 100 manifestantes, accompagnées par quelques militants syndicaux FO, CGT et CFDT, ont défilé bruyamment dans les rues de Troyes, depuis le TGI jusqu'au Conseil général de l'Aube où se tenait une séance publique. Ils y ont rejoint des manifestants de Sodimédical, du groupe Lohman & Rauscher, groupe en pleine expansion qui a décidé de fermer, il y a un an, l'usine de Plancy-l'Abbaye, dans l'Aube, en cherchant à licencier les 54 salariés malgré les décisions de justice.

Le président du Conseil général a dû recevoir une délégation de Sodimédical et, à 12h15, celle des ADMR. Pendant ce temps, les manifestants occupaient la cour à l'ombre de la préfecture ne négligeant pas de se rafraîchir et de casser une bonne croûte.

La mobilisation se trouve maintenant face à une nouvelle étape. Les salariées des 33 associations de l'Aube doivent s'organiser pour répondre aux attermoissements des décideurs, aux pressions des responsables des associations, pallier aux plannings bâclés, suivre le versement des salaires et des frais de déplacement et imposer la pérennité de cette structure d'aide à domicile en milieu rural, sans dégradation des conditions d'emploi et de salaire, ni réduction de l'aide réduite aux bénéficiaires.